

DÉLIBÉRATION N°2023-17

DÉCISION MODIFICATIVE 2023

Le mardi 31 octobre 2023 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN -
Adeline DUMON - Bruno GENZANA - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES -
Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

En visioconférence : Chantal EYMEOUD - Richard GALY - Bénédicte LEFEUVRE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Virginie PIN

Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Élodie PRESLES

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2020-06 du Conseil d'Administration du 20 février 2020 adoptant le changement de dénomination sociale de l'établissement public administratif,

VU la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration du 16 septembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

VU la délibération n°2021-47 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration du 8 décembre 2021 d'Arsud relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

VU la délibération n°2022-46 du Conseil d'Administration d'Arsud du 14 décembre 2022 relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20231031-2023-17-DE
Date de réception préfecture : 08/11/2023

VU la délibération n°2023-04 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 février 2023 adoptant le budget primitif 2023,

VU la délibération n°2023-11 du Conseil d'Administration d'Arsud du 15 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023,

VU l'article 10 des statuts d'Arsud désignant le Directeur pour assurer le secrétariat des séances du Conseil d'Administration,

Considérant :

- La révision des recettes estimées de l'établissement,
- Les demandes de subventions d'investissement effectuées auprès de la Région,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget, tel qu'il est proposé en annexe, sans faire apparaître :
 - Les informations statistiques et fiscales (déjà fournies par le budget primitif du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)
 - Les annexes sans objet, mentionnées sur le sommaire joint
- Pour mémoire :

	DEPENSES		
	PRIMITIF + BS + reste à réaliser	DM	TOTAL
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 534 470,58	501 286,46	4 035 757,04
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 233 862,00	-112 700,00	6 121 162,00
TOTAL DU BUDGET	9 768 332,58	388 586,46	10 156 919,04

	RECETTES		
	PRIMITIF + BS + reste à réaliser	DM2	TOTAL
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 534 470,58	501 286,46	4 035 757,04
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 233 862,00	-112 700,00	6 121 162,00
TOTAL DU BUDGET	9 768 332,58	388 586,46	10 156 919,04

Accusé de réception en préfecture
013-281300048-20231031-2023-17-DE
Date de réception préfecture : 08/11/2023

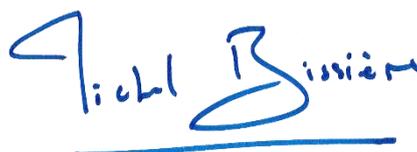
TOTAL DES DEPENSES						
	PRIMITIF + BS + reste à réaliser		DM		TOTAL	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 236 870,58	297 600,00	501 286,46	0,00	3 738 157,04	297 600,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 788 862,00	445 000,00	-112 700,00	0,00	5 676 162,00	445 000,00
BUDGET	9 025 732,58	742 600,00	388 586,46	0,00	9 414 319,04	742 600,00

TOTAL DES RECETTES						
	PRIMITIF + BS + reste à réaliser		DM2		TOTAL	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 054 470,58	480 000,00	501 286,46	0,00	3 555 757,04	480 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 971 262,00	262 600,00	-112 700,00	0,00	5 858 562,00	262 600,00
BUDGET	9 025 732,58	742 600,00	388 586,46	0,00	9 414 319,04	742 600,00

Après avoir délibéré, adopté à 29 voix par 19 membres (15 présents + 4 procurations) et 2 abstentions (1 présente + 1 procuration, soit 4 voix).

Fait à Bouc-Bel-Air, le 31 octobre 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE



Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20231031-2023-17-DE
Date de réception préfecture : 08/11/2023